

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2019291CS0306**

Comité Syndical du 18 octobre 2019

Date de convocation : 8 octobre 2019

Date d'affichage : 21 octobre 2019

OBJET : Budget annexe Energies Renouvelables 2020 : orientations budgétaires.

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit du mois de octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle « Effervescentre », 3 route du Sergent Sourbé – 16440 Rouillet-Saint Estèphe, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON étant absente, Monsieur Jean-François DUVERGNE étant sorti de réunion, Monsieur Serge BACHAUMARD est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	42
Nombre de procurations au moment du vote :	8

Le Président précise que le débat d'orientations budgétaires se tient en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le Président expose que la proposition d'orientations budgétaires du budget annexe Energies Renouvelables pour l'année 2020 est la suivante :

- Que depuis 2016, le Comité Syndical a décidé de s'engager dans les énergies renouvelables et de porter, via la Sas Solr'R Parc, de grands projets de centrales photovoltaïques.

- Qu'à l'origine 3 dossiers avaient été recensés et l'état d'avancement est le suivant :

Sites	Principales caractéristiques	Montant des travaux	Montant SDEG 16	Montant payé	Reste à payer
Ruffec	Energie annuelle produite : 3 600 MWh Equivalence consommation élec : 1 800 hab/an Economie de CO ² rejeté dans l'air : 1 000 t/an	3 915 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00
Rouzède	Energie annuelle produite : 5 100 MWh Equivalence consommation élec : 2 550 hab/an Economie de CO ² rejeté dans l'air : 1 530 t/an	3 700 000,00	160 000,00	122 336,00	37 664,00
Sainte Sévère	Energie annuelle produite : 6 500 MWh Equivalence consommation élec : 3 250 hab/an Economie de CO ² rejeté dans l'air : 1 950 t/an	6 000 000,00	240 000,00	14 005,00	225 995,00
		13 615 000,00	403 000,00	139 341,00	263 659,00

- Que d'autres projets ont pris forme et vont se réaliser en 2020 :

⇒ **Villognon-Luxé**

- Energie annuelle produite : entre 11,5 et 15,3 GWh
- Equivalence consommation électrique : entre 5 750 et 7 515 habitants/an
- Economie de CO² rejetés dans l'air : entre 3 450 et 4 590 t/an
- Investissement : 9 657 118 €
- **Montant SDEG 16 :** **289 714 €**

⇒ **Villognon (zone sud)**

- Energie annuelle produite : 2 640 MWh
- Equivalence consommation électrique : 1 320 habitants/an
- Economie de CO² rejetés dans l'air : 800 t/an
- Investissement : 2 439 013 €
- **Montant SDEG 16 :** **73 170 €**

- Qu'ainsi, le bilan en 4 ans, est le suivant :

- ⇒ **5 projets**
- ⇒ **32 GWh produits**
- ⇒ **Plus de 17 000 habitants alimentés par ces centrales**
- ⇒ **Coût total prévisionnel de 27 M€**
- ⇒ **Financement du SDEG 16 : 765 884 €**

- Que le budget primitif annexe EnR sera donc adapté en conséquence.

Aucune question n'est posée.

Au vu du rapport des orientations budgétaires intégralement produites dans la note de synthèse jointe aux convocations et ainsi présentées, après en avoir débattu, le Comité Syndical :

- **Prend acte** des orientations budgétaires 2020 concernant le budget annexe Energies Renouvelables telles que présentées.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.